

Journaux écrits versus édition virtuelle (page 2)

La communauté sénégalaise d'ici (page 3)

Bil'in, un village résistant (page 5)

Sherbrooke toute ouïe (page 8)

L'agriculture urbaine

À vos pelles et râteaux !

PAR STÉPHANIE FORCIER • LES AMIES DE LA TERRE

Qui aurait cru que les termes agriculture et urbain auraient pu un jour former une symbiose et devenir le prochain pilier du développement durable ? Fini l'époque où les plates-bandes n'étaient utilisées que pour exhiber des plantes d'ornement. Dorénavant, les plants de tomates côtoieront les tagètes (œillettes). L'agriculture en ville, loin d'être utopiste, est assurément viable !

Viable, car son efficacité a été démontrée dans le passé. Durant les deux guerres mondiales, les dirigeants américains et britanniques ont incité, voire ordonné, aux citadins de transformer tout lot vacant en potager afin de supporter l'effort de guerre et de pallier le rationnement. Les pressions gouvernementales ont porté leurs

fruits, car durant la Deuxième Guerre mondiale, 20 millions de jardins urbains ont été créés, fournissant ainsi 40 % des légumes de la nation américaine. Malheureusement, une fois la guerre terminée, la consommation a repris de plus belle et les jardins furent abandonnés. Jardins communautaires, bacs, potagers à domicile, pots suspendus, pots en terre cuite, chaudières de cinq gallons... Les différents supports pouvant accueillir vos fruits et légumes préférés ne manquent pas. La recette parfaite pour avoir des légumes regorgeant de vitalité est la suivante : du soleil à volonté, de l'eau à perpétuité et un volume infini de terre enrichie. Les avantages ne manquent pas au fait de cultiver ses propres légumes : aucun pesticide, contrôle des organismes génétiquement modifiés (OGM) dans nos assiettes, coût moins

dre, souveraineté alimentaire, diminution des gaz à effet de serre reliés au transport des aliments et surtout, des légumes frais à volonté ! Et pour ceux qui se demandent s'il est dangereux de cultiver ses propres légumes en ville, il est bon de savoir, selon Éric Duchemin, enseignant associé à l'Institut des Sciences de l'Université du



Photo : Stéphanie Forcier

Un jardin original placé sur l'espace inoccupé du toit d'un appartement.

Avec la culture en ville, on est loin des pesticides et des hormones appliqués sur les fruits et légumes importés !

fruits, car durant la Deuxième Guerre mondiale, 20 millions de jardins urbains ont été créés, fournissant ainsi 40 % des légumes de la nation américaine. Malheureusement, une fois la guerre terminée, la consommation a repris de plus belle et les jardins furent abandonnés.

Jardins communautaires, bacs, potagers à domicile, pots suspendus, pots en terre cuite, chaudières de cinq gallons... Les différents supports pouvant accueillir vos fruits et légumes préférés ne manquent pas. La recette parfaite pour avoir des légumes regorgeant de vitalité est la suivante : du soleil à volonté, de l'eau à perpétuité et un volume infini de terre enrichie.

Les avantages ne manquent pas au fait de cultiver ses propres légumes : aucun pesticide, contrôle des organismes génétiquement modifiés (OGM) dans nos assiettes, coût moins

Québec à Montréal (UQAM), que la seule incidence directe est un ralentissement de la croissance causé par le smog et évidemment, il faut continuer à laver ses légumes. Avouez que comparé avec tous les pesticides et les hormones appliqués sur les fruits et légumes importés, les effets reliés à la culture en ville ne sont pas si mal !

Le pouce vert vous démange et vous ne savez par où commencer ? Un guide s'adressant aux jardiniers-débutants a été rédigé cet été et il est disponible au local des Amis de la Terre, en version téléchargeable au www.portail.atestrie.com/. Citadins, citadines, c'est maintenant à nous d'ériger notre propre révolution verte par le biais des pelouses transformées en potager et des bacs tapisant nos balcons. On se donne rendez-vous au printemps prochain ?

Du Canada à Copenhague : Pédalez pour la planète

Un nouveau traité concernant le climat sera négocié durant les pourparlers internationaux sur le climat à Copenhague, au Danemark, du 7 au 18 décembre 2009.

Le Canada ressort maintenant comme étant un des derniers pays industrialisés opposés aux cibles pour de profondes réductions en émissions de gaz à effet de serre et un pays qui a fait beaucoup pour bloquer les négociations. Pédalez pour la planète est notre chance pour nous les individus, les organisations et les communautés de nous rassembler afin de s'assurer que le Canada fait sa juste part pour faire face à la crise climatique.

Débutant le 3 juillet, des gens à travers le Canada se joindront à des randonnées et des marches quittant les côtes atlantique et pacifique. En employant des vélos, des trains et autres modes de transport verts, nous démontrerons notre engagement au changement, et relayerons nos attentes à Ottawa pour un traité climatique de Copenhague.

POUR PARTICIPER VISITEZ LE SITE KYOTO PLUS

Source : Réseau québécois des groupes en environnement (RQGE)



ÉDITORIAL

Pour comprendre les médias

Signe des temps, mais surtout de l'importance que se donne la plupart des journalistes, toutes catégories et provenances confondues, et ce, peu importe qu'ils écrivent sur Paris Hilton ou sur le scandale des commandites, la crise des médias écrits est le sujet d'une vive inquiétude, ces derniers temps, chez les détenteurs du quatrième pouvoir. Le magazine *Trente*, publié par la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ), est tapissé depuis de début de l'année, d'avis de décès du journalisme-tel-qu'on-le-connaît. Alarmiste, Nathalie Petrowski publiait en début d'année un article intitulé avec justesse « Le pouilleux journaliste » où elle racontait comment le propriétaire d'un quotidien local américain a commencé à faire rédiger ses articles... en Inde.

En effet, ce ne sont plus seulement les artistes qui en arrachent avec la très dénoncée culture de la gratuité qu'a fait naître Internet. Les journaux en format papier attirent moins les lecteurs et donc, moins d'annonceurs. Aux États-Unis, le célèbre *Christian Science Monitor* a cessé depuis le mois d'avril de publier sa version papier. Au Sud toujours, le propriétaire du *Chicago Tribune* et du *Los Angeles Times* a dû se mettre à l'abri de ses créanciers afin de restructurer l'entreprise.

Une entreprise

Car, ne l'oublions pas, c'est ce qu'est en grande partie la production de l'information. L'information diffusée dépend des ventes publicitaires. Et les annonceurs sont naturellement attirés par le compétiteur virtuel où il peuvent développer des publicités beaucoup plus ciblées et dynamiques.

Aussi est-ce pourquoi les journaux tentent de développer de plus en plus leur édition virtuelle. Ce glissement a ses avantages et ses inconvénients. Le problème est qu'il est plutôt ardu aujourd'hui d'être certain que l'un ne deviendra pas l'autre.

Évidemment, l'abandon progressif du format papier satisfait les ayatollahs de la rectitude écologique. Et il serait aussi plutôt hasardeux d'affirmer que la crise de la presse équivaut à une crise de l'information. Les sources d'information sur le net sont diverses et la plupart du temps fiables. Internet permet aussi de réagir à une nouvelle et d'animer des débats qui n'auraient peut-être pas eu lieu autrement. Certes, les journalistes devront faire plus d'efforts pour être lus, mais est-ce une si mauvaise chose ?

Existe-t-il une opinion publique internationale ?

Cela dit, même s'il ne faut pas céder à un élan de pessimisme, il serait tout aussi malavisé de croire au développement d'un nouvel espace démocratique sur Internet. Marshall McLuhan prévoyait en 1972 que l'accélération de l'information favorisait une « participation directe de l'ensemble d'une communauté à l'exercice central du pouvoir de décision ». C'est là une vision plutôt optimiste. En effet, les blogues et les sites d'information *fast food* améliorent-ils vraiment notre démocratie ? La circulation de l'information est-elle devenue une fin en soi ? Peut-on sérieusement croire, par exemple, que la large diffusion d'images des manifestations en Iran a eu un quelconque effet concret sur la situation ? Existe-t-il vraiment une opinion publique internationale ? Internet ne nous donne-t-il pas seulement l'illusion d'être informés ? Décuple-t-il le pouvoir des citoyens ou ne fait-il que mettre au jour encore plus clairement leur impuissance ?

Toute l'équipe d'ENTRÉE LIBRE vous invite à participer avec elle à cette réflexion et aux autres débats qui vous préoccupent, qui préoccupent la population sherbrookoise et qui préoccupent le monde. Venez nous rencontrer au 187, rue Laurier ou téléphonez au (819) 821-2270.

PAR L'ÉQUIPE DE RÉDACTION



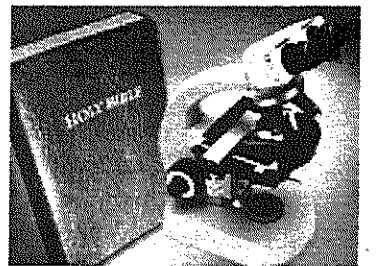
Caricature : *Trente* - Juin 2009

À votre santé !

La médecine, une nouvelle religion ?

PAR ANDRÉ NAULT

Le sarrau blanc du médecin a-t-il remplacé la soutane noire du curé d'autrefois ? En y regardant de plus près, on peut y voir une certaine comparaison. D'abord, le sarrau blanc a l'autorité sur notre santé. Juste à vous présenter à l'urgence et vous verrez que vous ne pouvez plus réfléchir par vous-mêmes car on vous prend en charge. Le diagnostic qui sortira de sa bouche sera immuable et presque sans appel.



Source : Web

Est-ce que cela vous rappelle des souvenirs ou à la suite d'une virée immorale, la soutane noire vous prédisait la souffrance de l'enfer ? Le stéthoscope a-t-il remplacé la croix au cou du porteur ? La peur... Autrefois, c'était la perte de la vie éternelle et aujourd'hui, c'est la perte de la santé. Le cancer a le même effet que l'enfer. Sans pitié, vous perdrez la vie dans les deux cas.

Des pilules, on en mange

Notre ministre de la Santé du Québec, Yves Bolduc, n'a-t-il pas dit que nous étions en meilleure santé parce que nous

étions la population qui prenait le plus de médicaments au pays ? Voilà le jugement du porteur du grand scapulaire qui nous dit que consommer des médicaments nous protège et nous amène à la santé totale ! On évalue à 225 000 personnes qui meurent par une affection iatrogène - une infection ou affection due à l'intervention d'un médecin - et ce, seulement en Amérique du Nord. Quand le « grand chef » vante ainsi les bienfaits de la santé par les médicaments, veut-il entretenir la peur de la maladie et faire accroire que notre dépendance aux médicaments prescrits est notre planche de salut ?

La nouvelle bible

Au St-Pharmaceutique, nous jetons notre dévolu sans nous interroger sur ses intentions qui sont plus d'ordre monétaire que d'ordre du bien public. A-t-il trouvé un serf qui le sert trop bien, tout en ignorant le bien-être de son peuple ? Ses intentions sont-elles de contrôler cette avenue alternative qu'est la médication naturelle ? Si oui, il s'est choisi un bon instrument, le Codex Alimentarius dont les normes alimentaires et médicamenteuses sont la nouvelle bible, afin de nous imposer son dictat dit scientifique ! Il faudra être aux aguets pour ne pas perdre une autre liberté, celle de son choix de traitement.

ENTRÉE LIBRE

187, rue Laurier, local 317
Sherbrooke (Québec)
J1H 4Z4

Tél. : (819) 821-2270
entree@vide-internet.org

Tirage : 9500

AMECQ
ASSOCIATION DES MÉDIAS ÉCRITS
DU QUÉBEC

Équipe de rédaction

Yanick Bilodeau
Sylvain Bérubé
Claude Dostie
Annie Forest
Marc-André Gagné
Michaël Prince
Pascal Rheault

Mise en page

Sarah Fournier
Michaël Prince

Correction

Claude Dostie
Annie Forest
Marc-André Gagné

Caricature

Collaboration

Johanne Bilodeau
Manon Brunelle
André Collard
Nicole Couture
Stéphanie Forcier
André Nault
Yves Paradis
Francis Poulin
Aminata Wade

Éditeur : La Voix Ferrée

Impression : The Record

Graphisme de la nouvelle maquette :
Graphiq Illustration

Distribution : Publi-Sac Estrie

Poste publication : Enrg. 7082

Dépôt légal 3^{ème} trimestre 2009
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

Territoire de distribution gratuite
délimité par les rues Queen au nord,
Saint-Joseph au sud, Le Phare à
l'ouest et par la rivière St-François.



Culture,
Communications et
Condition féminine

Québec



Nombreuse et bien présente

PAR AMINATA WADE • Fédération des Communautés Culturelles de l'Estrie

Chaque année, le Québec accueille plusieurs immigrants originaires d'autres horizons. Parmi les immigrants installés dans la région de Sherbrooke, nous retrouvons une cinquantaine d'immigrants reçus d'origine sénégalaise et également des étudiants étrangers originaires du pays de la téranga (terme utilisé pour évoquer l'hospitalité des Sénégalais), qui sont très présents sur le campus de l'Université et un peu partout dans les quartiers de Sherbrooke.

Leur république d'origine est située à l'extrême ouest du continent africain, au bord de l'océan Atlantique. Le pays est limité à l'Ouest par l'océan Atlantique, au Nord par la Mauritanie, à l'Est par le Mali et au Sud par la Guinée-Bissau et la Guinée Conakry. La population était estimée à 11 658 000 habitants lors du recensement de la population en 2005. À l'instar de nombreux pays d'Afrique, le Sénégal est caractérisé par la diversité linguistique et culturelle née de la rencontre de trois grandes civilisations : la négro-africaine, l'arabo-islamique et l'occidentale française. Il a obtenu son indépendance le 18 juin 1960 et compte une vingtaine d'ethnies dont les principales sont les Wolofs, les Pulaars et les Sérères.

Conserver sa culture

Les Québécois d'origine sénégalaise de la région de Sher-

brooke tiennent à leur origine, tout en évitant de s'inscrire dans une perspective de repli communautaire. Les immigrants d'origine sénégalaise imaginent établir leur avenir au Québec, mais ils ne peuvent guère oublier le Sénégal ou, à tout le moins, l'ignorer complètement. Ils rejettent l'idée d'assimilation et entendent préserver, voire réaffirmer leur culture. Dans la plupart des familles, les échanges au foyer avec les enfants se font en langue wolof, au moins par un des deux parents. La communauté sénégalaise se regroupe en association (tous les Sénégalais de Sherbrooke) et célèbre toutes les fêtes religieuses et culturelles du pays et les naissances chez les compatriotes.

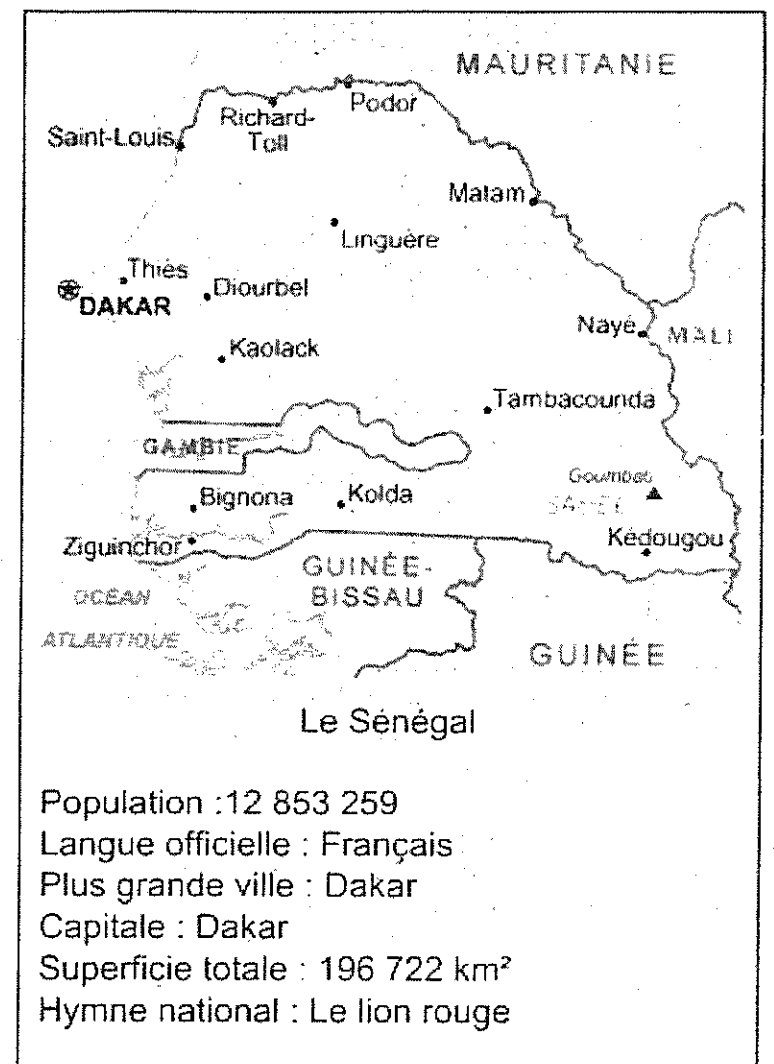
Dans le même sens, les contacts avec la parenté restée au Sénégal sont importants et stables par le biais d'appels téléphoniques fréquents, de lettres, de messages électroniques. La plupart

sont retournés plusieurs fois voir leur famille pour des vacances, lors d'un décès, d'un mariage ou d'une naissance. Ces voyages leur reviennent parfois très chers, entre 3 000 \$ et 8 000 \$ par voyage, étant donné les cadeaux que l'on est tenu d'offrir pour prouver sa réussite. Certains envoient aussi régulièrement des dons en argent à la famille et/ou à la belle-famille. On note chez les Sénégalais une grande solidarité pour aider à l'installation d'étudiants ou d'immigrants sénégalais nouvellement arrivés à Sherbrooke.

La reconnaissance des diplômes : pas facile

Les difficultés qu'éprouvent les Sénégalais à s'insérer dans la société d'accueil consistent surtout en la non-reconnaissance des diplômes. D'après différents témoignages et selon notre propre lecture de la situation des immigrants, l'amélioration des conditions de vie des immigrants passe nécessairement par la reconnaissance des diplômes obtenus dans le pays d'origine pour un travail à la hauteur de ses qualifications et un meilleur épanouissement professionnel.

Pour les immigrants originaires du Sénégal, l'emploi reste le moyen par excellence pour



obtenir à la fois des revenus et un statut social. Or, à ce sujet, force est de constater que le nombre de diplômés qui arrivent à décrocher un emploi en rapport avec leurs qualifications reste limité.

Néanmoins, on retrouve parmi les ressortissants du Sénégal présents à Sherbrooke des professeurs, des gens d'affaires, des intellectuels ou tout simplement

des citoyens canadiens qui contribuent quotidiennement au développement de leur région d'accueil. Du fait de la difficulté à concilier famille-travail, les couples sénégalais, à l'instar des femmes du Québec, choisissent de ne pas avoir plus de trois enfants pour ainsi pouvoir s'occuper convenablement de leur vie professionnelle et familiale.

Un an de lock-out au Roi du Coq Rôti

PAR CLAUDE DOSTIE JR

Le 19 juillet dernier, cela faisait un an que les propriétaires du Roi du Coq Rôti déclenchaient un *lock-out* au restaurant de la rue Camirand à Sherbrooke. Un an plus tard, les travailleurs et les travailleuses restent convaincus que la seule explication rationnelle à ce lock-out est la volonté de l'employeur de « briser le syndicat ». D'autres croient que les propriétaires sont plutôt décidés à fermer pour de bon.

Au début de l'année, les propriétaires ont ajouté de l'eau au moulin des spéculations en annonçant qu'ils souhaitaient mettre fin au service de livraison de la pâtisserie, menaçant ainsi l'emploi de quelque 25 livreurs.

Depuis le début de la syndicalisation du restaurant, les relations de travail sont pour le moins orageuses. Lors de la négociation du premier contrat de travail en 2000, le syndicat a mené une grève de onze semaines. En 2004, des menaces de grève ont mené à une deuxième entente. Quant au troisième contrat de travail que les syndiqués tentent d'obtenir aujourd'hui, il semble de plus en plus inaccessible.

Le syndicat, affilié à la CSN Estrie, n'est pas tendre à l'endroit des frères Réjean et Alain Perrault, qu'il qualifie de « millionnaires méprisants ». Sur son site web, la CSN donne des exemples de points de litige entre les employés et la partie patronale. Le syndicat devrait, semble-t-il, négocier avec les patrons la fourniture des

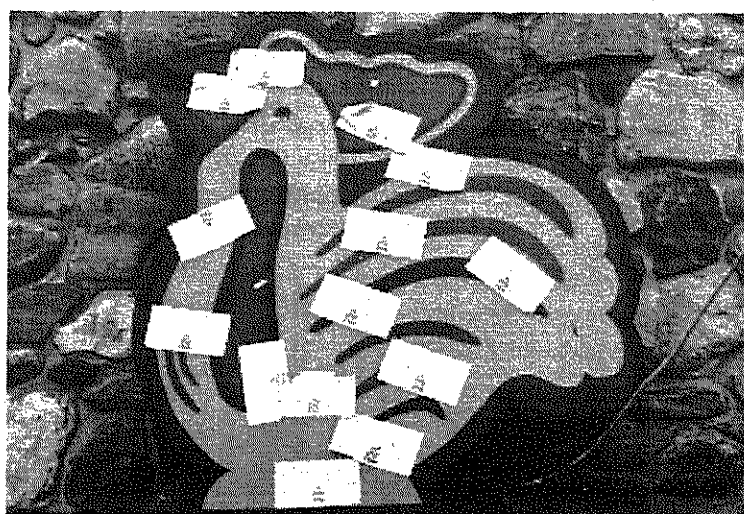


Photo : Claude Dostie jr

Le lock-out au Roi du Coq Rôti est une histoire sans fin...

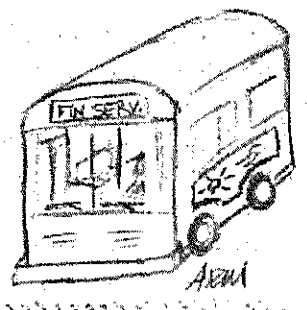
crayons aux réceptionnistes et l'accès au contrôle du ventilateur obtenu lors de la dernière négociation et dont le bouton de contrôle est situé dans le bureau de l'employeur.

Le syndicat revendique l'installation des tapis et des sous-tapis dans les autos de livraison, la climatisation des lieux de travail, la réparation des planchers perforés de certaines voitures et l'obtention de cartouches de plastique pour la monnaie, l'employeur jugeant que les cartouches en papier pour rouler environ 650 \$ de monnaie par soir sont suffisantes pour faire le dépôt. Enfin, il maintient sa demande d'un gel salarial pour les cinq prochaines années.

Bien plus que 32%, madame Lachance

PAR NICOLE COUTURE

Comme usagère du transport public à Sherbrooke avec tous les autres usagers de la Ville payant des tarifs, ce n'est pas qu'à un total de 32 % que je contribue au budget de la Société de transport de Sherbrooke (STS). Je participe également par mes taxes, à la contribution de la Ville, et par mes impôts, à la contribution du gouvernement.



MÉDIA

Le long chemin vers l'indépendance

Ce que vous tenez entre les mains est un journal indépendant. Couplé d'une mission communautaire, *Entrée Libre* ne cherche pas le profit, la promotion d'une organisation politique ou d'une religion. Que cherche-t-il alors ? Ce journal ne cherche pas, il donne. Il offre une voix citoyenne à un quartier et ses acteurs sociaux (groupes communautaires, environnementaux, juridiques, etc.). IN-DÉ-PEN-DANT. En êtes-vous si sûr ?

Indépendant ? Ça dépend !

Dans le Guide de déontologie de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ), l'une des valeurs fondamentales d'un journaliste est « l'indépendance qui les maintient à distance des pouvoirs et des groupes de pression ». Les personnes oeuvrant au contenu de votre journal communautaire sont pourtant des citoyens et citoyennes avec des intérêts particuliers (valeurs, opinions, promotion de leur mission collective, etc.). On pourrait voir ici un manque flagrant d'indépendance par rapport aux sujets abordés en ces pages. Imaginez une chronique médias pilotée par un organisme qui défend les droits des citoyens-nes face aux médias un peu douteux trouvez-vous ?

Détrompez-vous, car la réalité est que l'indépendance journalistique ne peut pas être assurée que par une distance, souvent impossible, avec le reste des forces qui régissent ce monde. Il s'agit plutôt d'avoir des conditions et des outils propres à l'indépendance journalistique. La FPJQ, dont la majorité des membres sont salariés à l'une des trois grandes entreprises médiatiques du Québec (Québecor, Power Corporation ou Transcontinental), l'affirmait même en 2001 lors de la Commission sur la concentration de la presse. « [Le pluralisme] découle d'un grand nombre de mesures internes au milieu journalistique comme la formation des journalistes, les ressources attribuées à la rédaction, le courage individuel de faire autrement, l'indépendance d'esprit de chacun, l'adoption de codes de déontologie [...] ».

Rien d'inaccessible pour un journal communautaire avec de la volonté et une organisation efficace. « L'indépendance ce n'est pas une récompense, c'est une responsabilité », disait Pierre Bourgault, qui fut chroniqueur, éditorialiste et animateur radio en autres choses.

Prendre ses responsabilités

L'apparition du premier Centre de médias indépendants (CMI) lors des manifestations de Seattle en 2001 marque une nouvelle forme de journalisme indépendant. L'arrivée massive des blogues de toutes sortes, dont plusieurs blogues journalistiques, a aussi transformé ce qu'est le journalisme indépendant. Tout récemment, des jeunes ont lancé le Centre des médias indépendants (CMI) de Sherbrooke. C'est la volonté de vouloir informer, sans avoir à intégrer la machine médiatique québécoise, qui leur permettra de joindre leurs voix à celle de la diversité, dans une des provinces où la concentration de la presse est tellement grande que même l'UNESCO la condamne. Dans tous les cas, l'indépendance journalistique ne peut pas exister indépendamment de l'esprit critique d'une population. C'est donc dire que l'indépendance est très dépendante. Alors, la prochaine fois qu'on vous dira que ce journal est indépendant, doutez-en !

PAR FRANCIS POULIN • CRÉMI



Visitez notre site web
www.aide-internet.org/cremi

Pour information : 346-0101

Chantal Daigle, une héroïne

Un jugement de 20 ans

PAR JOHANNE BILODEAU • Collectif pour le libre-choix Sherbrooke

Après la décriminalisation de l'avortement en 1988, voici un autre jugement qui demeure un des plus importants en matière du droit à l'avortement, un jugement historique, Tremblay c. Daigle, où la Cour suprême affirme que la femme enceinte a le pouvoir de décider si elle met un terme à sa grossesse. Le droit du fœtus et celui du père n'existaient pas.

En effet, Chantal Daigle est une héroïne. Cette jeune femme de 21 ans ne voulait pas donner naissance à un enfant engendré par un homme violent, son ex-conjoint Jean-Guy Tremblay. Au risque d'emprisonnement et de 50 000 \$ d'amende, elle a défié une injonction de la Cour suprême de se faire avorter.

L'histoire de Chantal Daigle, hautement médiatisée, a fait les manchettes au Québec et partout au Canada pendant plusieurs semaines en été 1989. Cette femme courageuse est à l'origine d'un des plus grands rassemblements démontrant la solidarité féminine – plus de 10 000 personnes se sont réu-

nies dans les rues de Montréal pour manifester pour le droit des femmes et pour le droit de choisir de poursuivre ou non une grossesse.

Le jugement Tremblay

Dans le jugement Tremblay c. Daigle rendu le 8 août 1989, le juge en chef Dickson a déclaré que « forcer une femme sous la menace d'une sanction criminelle à mener un fœtus à terme à moins qu'elle ne satisfasse à des critères sans rapport avec ses priorités et ses aspirations est une ingérence grave à l'égard de son corps et donc une violation de la sécurité de sa personne. »

PAIR, une présence rassurante

Programme d'assistance individuelle aux personnes retraitées ou en perte d'autonomie.

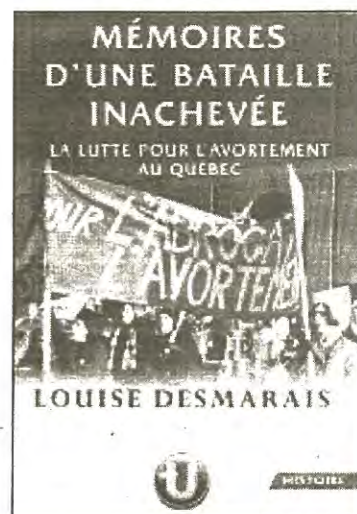
PAIR est un programme de prévention et de sécurité à domicile. Il permet aux personnes seules de se sentir en sécurité tout en gardant leur autonomie. Il s'agit d'un système automatisé d'appels. L'ordinateur, opéré par le Service de police de Sherbrooke, contient une base de données dans laquelle sont inclus les noms, les numéros de téléphone ainsi qu'une foule de renseignements importants et confidentiels concernant les personnes inscrites à ce programme.

Gratuité et fonctionnement

Toute personne, résidant à Sherbrooke, qu'elle soit retri-

tée, semi-retraitée, malade, en convalescence, en perte d'autonomie ou à mobilité réduite, vivant seule ou âgée de 55 ans et plus, peut participer à ce programme.

Un service d'appel communautaire avec vous de façon régulière et aux heures qui vous conviennent, sur les heures d'exploitation du service, au moyen d'un ordinateur qui vous fera entendre un message enregistré, par exemple, « Bonjour, nous vous souhaitons une bonne journée ». Le fait de répondre au téléphone indique que tout va bien. Pour pouvoir bénéficier de ce service, vous ne pourrez pas utiliser un répondeur, car ce dernier rend



Couverture de Mémoires d'une bataille inachevée

Souligner les 20 ans de ce jugement, c'est souligner le courage de Chantal Daigle dans ce combat — et sa victoire — ainsi que celui de toutes les femmes qui doivent encore défendre leurs droits. Le choix d'interrompre une grossesse n'est pas facile et nécessite une réflexion longuement mûrie, quelle que soit la raison. Depuis ce jugement, il y a 20 ans, plusieurs projets de loi ont été déposés afin de baliser ou d'interdire de pratiquer des avortements. Le droit à l'avortement est toujours menacé.



Dessin : Site Web

Service gratuit et présence rassurante font la PAIR

le programme inefficace. S'il n'y a pas de réponse, l'ordinateur tentera deux autres appels. Après le troisième appel, s'il n'y a toujours pas de réponse, l'ordinateur déclenchera une alerte. À ce moment, un policier se rendra à votre domicile pour effectuer une vérification.

En 2007, 216 alarmes ont été déclenchées. Sur ce nombre, trois ont nécessité l'intervention d'une ambulance et ces gens ont pu être traités à temps, de là l'importance d'être présent à l'heure convenue et prédéterminée. Il est très important d'aviser le Service de police de la période de votre absence en tout temps.

Pour s'inscrire au programme PAIR, il suffit de contacter le Service de police au 819-821-5555.



187, rue Laurier, local 314
Sherbrooke (Québec) J1H 4Z4
Téléphone : (819) 566-2727
Télécopieur : (819) 566-2664
Courriel : trovepe@aide-internet.org

LE MOUVEMENT POPULAIRE

- Des ressources à découvrir
- Des alternatives à offrir
- Une force en devenir

Le village de Bil'in, symbole d'un long combat

PAR MICHAËL PRINCE

En juin 2009, les Palestiniens Mohamed Khatib et Abdallah Abu Rahma du Comité populaire contre le mur de Bil'in et Emily Schaeffer, avocate israélienne représentant Bil'in, étaient en tournée dans onze villes canadiennes pour parler du village Bil'in et de leur procès dont des audiences avaient lieu à Montréal à la fin du mois de juin 2009. À Sherbrooke, c'est le Collectif Régional d'Éducation sur les Médias d'Information (CREMI) qui a accueilli ces conférenciers au bâtiment communautaire du centre-ville, sur la rue Laurier.

Depuis le mois de février 2005, le village de Bil'in lutte pacifiquement par de constantes et ingénieuses manifestations au mépris de la répression israélienne. D'un côté, les paysans défendent leur terre pour empêcher l'édification d'un mur qui les séparera de leurs champs, donc de leurs moyens d'existence ; de l'autre, des soldats armés jusqu'aux dents, prêts à tirer des gaz lacrymogènes, des balles de caoutchouc et même de plomb, causant de temps à autre des pertes humaines.

Compagnies québécoises en sol palestinien

Plus précisément, la raison de leur tournée canadienne est de dénoncer deux compagnies enregistrées au Québec, Green Park International et Green Mount International, qui construisent des bâtiments pour des colonies israéliennes sur des territoires palestiniens. Comme le rapporte le porte-parole de l'Alliance canadienne des Juifs consternés, Abraham Weizfeld, ces constructions destinées à la communauté israé-

lienne seraient illégales en vertu de la Convention de Genève puisqu'il s'agit d'un territoire occupé depuis la Guerre de 1967. Cet acte contredit également la Loi canadienne des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre.

« La Cour supérieure du Québec ne s'était encore jamais rendue là, car si elle permet au procès d'aller de l'avant, cela va créer un important précédent judiciaire sur la responsabilité des compagnies en ce qui a trait à la violation du droit inter-



Photo : SiteTadamon

À Bil'in, l'affrontement est quotidien...

national », explique Emily Schaeffer. « Nous croyons que d'accepter d'entendre la cause à la Cour supérieure du Québec est la seule décision juste à prendre. » La Cour supérieure du Québec n'a toujours pas

donné son verdict, et malgré tout, le village de Bil'in continue ses manifestations hebdomadaires non-violentes pour sa survie.

Pour un suivi des événements : <http://www.bilin-village.org>

Main-d'oeuvre agricole : des milliers de travailleurs migrants dans les champs

Par Isabelle Binggeli (extrait d'un article paru dans *L'itinéraire*, 15 juillet 2009)

Lorsque vient le temps des récoltes, les agriculteurs québécois comme ceux des autres provinces ont besoin de main-d'oeuvre supplémentaire. Depuis plusieurs années déjà, des travailleurs, d'Amérique centrale surtout, viennent leur prêter main forte.

Malgré la grippe A(H1N1) qui sévit, les Mexicains sont les bienvenus au pays ; ils doivent toutefois subir un examen médical avant de prendre l'avion pour le Canada. Un protocole d'intervention destiné aux producteurs agricoles a aussi été demandé à l'Institut de santé publique de Québec par la Fondation des entreprises en recrutement de main-d'oeuvre étrangère (FERME). Selon les données de la fondation, plus de 6500 travailleurs migrants ont été embauchés au sein d'entreprises agricoles en 2008, et 2009 s'annonce similaire. De ce nombre, 3500 viennent du Mexique, près de 2500 du Guatemala et plus d'une centaine

des Antilles. La plupart des employeurs ont des productions maraichères, mais aussi des serres et des pépinières.

Le programme des travailleurs agricoles saisonniers du Mexique et des Antilles (PTAS), implanté en 1966, se voulait une solution à une pénurie de main-d'oeuvre dans le secteur de l'agriculture. Le PTAS permet aux travailleurs d'obtenir un visa de travail qui n'est valide que pour le poste de manœuvre agricole, chez un seul employeur et pour une période de huit mois.

Pour Daniel Lemire, propriétaire de la Ferme horticole Gagnon de Trois-Rivières, le choix d'engager des travailleurs découle principalement de leur grande disponibilité. Cette année, il a engagé six employés étrangers du Mexique et du Guatemala. « Nous produisons des fraises du début juin jusqu'en octobre. Il est de plus en plus difficile de trouver des jeunes et d'autres travailleurs d'ici disponibles pour aussi longtemps », explique-t-il.

Arrestations à Bil'in

Le 3 août dernier, tôt le matin, des soldats israéliens, le visage peint et portant des masques, ont envahi le village de Bil'in. Les soldats ont perquisitionné plusieurs maisons et ont arrêté deux enfants palestiniens et cinq adultes, dont Mohammad Khatib du Comité populaire.

Les forces israéliennes ont arrêtés vingt-cinq personnes du village de Bil'in durant le dernier mois, la plupart sont âgées de moins de 18 ans.

Ouverture à compter du 8 septembre 2009

Du talent à revendre

Place Belvédère, Sherbrooke (coin Galt et Belvédère)



Académie Belvédère Coiffure

Coiffeurs diplômés en perfectionnement, supervisés par des professionnels

S A N S R E N D E Z - V O U S

	homme	femme
coupe	* à partir de 7,97 \$	9,74 \$
mise en plis	7,97 \$	9,74 \$
coupe et mise en plis	14,17 \$	17,71 \$

N.B. L'académie se réserve le droit de refuser un client. Située entre la bijouterie et le naturiste. Ne pas confondre avec Coiffurium.

Une bonne nouvelle

Mohamed Cherfi de retour au Québec

PAR LOUISE BOIVIN et MOHAMED CHERFI

Vous avez peut-être déjà entendu dans les médias une bonne nouvelle à laquelle vous - individu, groupes communautaires, syndicat, église, collectif - avez contribué par votre solidarité : Mohamed Cherfi vient de rentrer au Québec avec en main son droit de résidence permanente, émis par les autorités canadiennes.

Il aura fallu plus de cinq ans pour arriver à cela, depuis la violation du sanctuaire de l'Église unie St-Pierre, l'arrestation de Mohamed (sans respect des garanties juridiques) et sa déportation illico aux États-Unis le 5 mars 2004 !

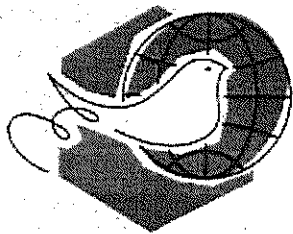


Illustration : Archives

Ce fut long et pénible

Rappelons, car il est impossible de l'oublier, que durant ces longues années, Mohamed a d'abord été emprisonné pendant 16 mois dans l'un des odieux centres de détention pour immigrants et immigrantes, celui de Batavia, près de Buffalo. C'est de là qu'il a déposé une nouvelle demande de résidence permanente au Canada. Puis, il s'est vu reconnaître le refuge politique par le Tribunal d'appel états-unien de l'immigration et a été libéré en juillet 2005. Un mois plus tard, le gouvernement du Québec le sélectionnait comme immigrant sur une base humanitaire (catégorie « personne en situation de détresse »). Malheureusement, la dernière étape de la demande de résidence traitée par les autorités canadiennes, qui comprenait une enquête de sécurité, a pris trois ans alors que les statistiques indiquent une moyenne de sept mois pour les personnes, comme lui, sélectionnées par Québec.

Un vaste mouvement de solidarité

Nous sommes conscients que, sans l'immense mouvement de solidarité qui s'est manifesté envers nous immédiatement après la violation du sanctuaire, la victoire que constitue le retour de Mohamed au Québec n'aurait pas été possible. Nous

voulons vous remercier de tout notre cœur pour avoir fait partie de ce vaste mouvement en posant des gestes de solidarité à un moment ou un autre, que ce soit d'avoir contacté les autorités pour protester, avoir manifesté dans la rue, avoir sensibilisé les gens à notre situation, nous avoir apporté un soutien moral et politique, avoir parrainé la demande de Mohamed ou l'avoir défendu à titre d'avocat, avoir signé ou fait signer des déclarations, avoir donné ou récolté de l'argent pour le Fonds Mohamed Cherfi ou toute autre action de solidarité.

V pour victoire

[...] Le retour de Mohamed constitue une victoire de la solidarité face aux tentatives d'amputer les libertés civiles et d'autres droits universels si durement acquis par les peuples des générations passées. Mohamed, qui était porte-parole du Comité d'action des sans-statut d'origine algérienne, a subi la répression de l'État parce qu'il revendiquait la justice et la dignité et exerçait la liberté d'association et la liberté d'expression. Ces libertés civiles reconnues dans les conventions internationales sont censées s'appliquer à tout être humain sans égard à son statut d'immigration, à son origine nationale et à sa religion.

Source : Communiqué du 4 août 2009

Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Quand les préjugés prennent la vedette

PAR MANON BRUNELLE • ILLUSION-EMPLOI

« La plupart des assistés sociaux refuseraient un emploi au salaire minimum à cause des avantages qu'ils perdraient ». Tel est le titre provocateur d'un article paru au printemps dernier. Mais de quoi est-il question ?

Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale avait mandaté Léger Marketing à l'hiver 2008 afin de réaliser une étude qualitative auprès d'une infime minorité de prestataires qui présentent des obstacles plus importants pour leur insertion en emploi.

La Presse a rendu public des données tirées de cette enquête. Le titre, choisi parmi un des nombreux énoncés de l'enquête, permet de renforcer la mauvaise réputation des personnes prestataires de l'aide sociale. L'attention que l'on devrait porter au résultat de l'étude, focalise sur cet élément placé hors du contexte de l'ensemble de l'enquête.

Un échantillon non représentatif

L'enquête visait à documenter le ministère sur la perception et l'opinion des personnes à l'égard des diverses mesures d'Emploi-Québec. Cette enquête a été réalisée sur un échantillon aléatoire de 67 personnes provenant de trois régions du Québec et divisé en trois groupes. Ce qui représente un maigre 0,02 % des personnes prestataires. Les groupes représentaient trois catégories de prestataires ceux qui ont participé à des mesures au cours des six derniers mois ; ceux qui ont participé à des activités d'aide à l'emploi au cours des deux dernières années ; ceux qui n'ont pas participé au cours des deux dernières années.

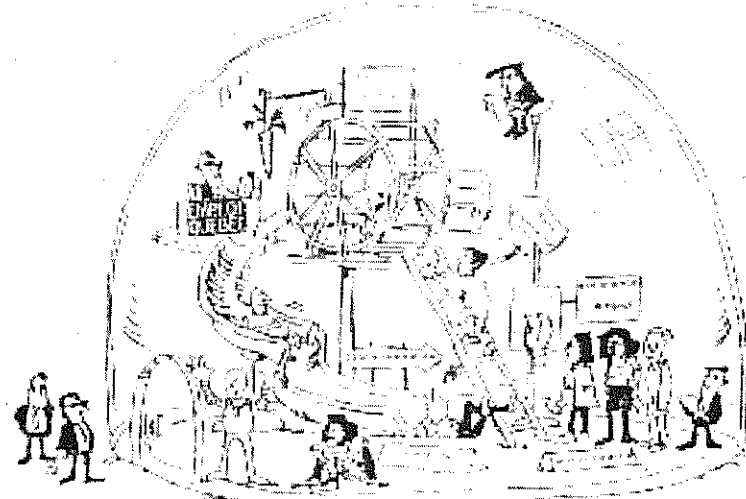


Illustration : Illusion-Emploi

Le parcours individualisé vers l'insertion, la formation et l'emploi

Nous avons pris connaissance des résultats de l'étude. Plusieurs constats ressortent de ce sondage : des problèmes d'accessibilité et d'admissibilité (manque de place et de financement), les critères d'exclusion en raison de l'âge, de la scolarité ou d'un emploi récent, l'insuffisance de fonds (rémunération insuffisante en terme d'allocation de participation ou de salaire), les acquis, l'expérience et la formation qui sont non transférables et non reconnus, la non pérennité de l'emploi, le manque de protection sociale, l'exclusion aux lois du travail et enfin, la formation qui est offerte ne tient pas compte des intérêts, des habilités et des aptitudes mais est une réponse aux besoins de la main-d'œuvre.

De véritables emplois

Cela nous démontre comme il est facile, par un simple titre, de perpétuer des préjugés tenaces plutôt que de mettre de l'avant les autres propos des personnes contenues dans le document. Le résultat global parle d'un faible taux de satisfaction sur le long terme. Les mesures et les programmes sont décrits comme occupa-

tionnels, à court terme, avec un retour à la case départ.

Les personnes participantes à l'étude souhaitent autre chose et ont bien exprimé leur attente dans le document, car on retrouve ce commentaire : « Les gens veulent un emploi et non un programme ». Ce commentaire aurait pu être le titre de l'article...

Victoire pour le Front commun des personnes assistées sociales



Comme vous le saviez déjà, nous avons porté plainte contre Sylvain Bouchard, animateur à la station CJMF 93,3 de Québec, auprès du Conseil de presse (le Conseil de presse est un tribunal d'honneur québécois, contrairement au CRTC qui est un tribunal canadien qui s'occupe des permis et des licences des stations de radios).

Le Conseil de presse a blâmé Sylvain Bouchard et ses coanimateurs pour préjugés et propos discriminatoires envers les personnes assistées sociales.

Vous pouvez consulter la décision sur le site du Conseil de presse au : www.conseildepresse.qc.ca/

Source : Johanne Lachance
Action plus de sherbrooke

MCC

À la défense des prestataires d'assurance-chômage en Estrie

**Rencontre publique d'information
chaque mercredi soir à 19 h**

Mouvement des Chômeurs et Chômeuses de l'Estrie
187, rue Laurier, local 215, Sherbrooke Qc J1H 4Z4

www.lemcce.org « Actif depuis 1980 » 819 566-5811

Solidarité Populaire Estrie



187, rue Laurier, local 311
Sherbrooke (Québec) J1H 4Z4
Téléphone : (819) 562-9547
solidari@aide-internet.org

**Une coalition pour
une répartition équitable
de la richesse**

Suis-je responsable de ce dégât d'eau ?

Vous êtes locataire dans un immeuble à logements. Un après-midi, vous décidez de faire votre lessive. Malheureusement, votre laveuse brise durant votre absence et votre voisin d'en bas subit un dégât d'eau à la suite du déversement de votre laveuse. Êtes-vous responsable des dégâts ?

Les faits :

Le 20 août 1999, une locataire fait sa lessive. Sa machine à laver a été achetée neuve en 1993. Elle décide de quitter son appartement lors de la troisième brassée alors que le premier cycle est déjà complété. À son retour, elle remarque que l'eau sort de la cuve de sa laveuse. À la suite de ce déversement, sa voisine d'en bas subit un important dégât d'eau. La locataire est poursuivie en dommages et intérêts à titre de propriétaire de la machine à laver. Elle nie sa responsabilité et soutient qu'elle n'a pas commis d'imprudance en quittant son appartement alors que sa laveuse était en marche. De plus, elle allègue qu'elle n'a jamais eu de problème avec sa laveuse avant l'événement en question.

Le litige :

La locataire a-t-elle commis une faute en quittant son appartement alors que sa laveuse était en marche ?

La décision :

L'action en dommages et intérêts est rejetée.

Les motifs :

Il existe, en droit, une présomption de faute à l'endroit de la locataire propriétaire du bien à l'origine des dommages. Pour se dégager de cette présomption, elle doit prouver qu'elle n'a commis aucune faute. Le fait qu'elle ait quitté son appartement alors que sa laveuse était en marche ne constitue pas en soi une faute. Elle n'avait aucune raison de croire que sa machine à laver était défectueuse et allait causer un dommage. En effet, cette dernière avait bien fonctionné toute la journée. Le juge en vient à la conclusion qu'il s'agit d'un accident qui était impossible à prévoir. Celui-ci souligne que les développements technologiques ont permis la fabrication d'appareils qui peuvent fonctionner sans que la personne soit présente.

Comment peut-on prétendre que le seul fait de ne pas être présent au moment où la laveuse fonctionne engendre la faute de la locataire ? Comme la locataire a agi comme toute personne prudente et diligente en pareille circonstance, elle n'est donc pas responsable des dommages causés par le déversement de sa laveuse.

PAR M^{ANDRÉ} OLLARD • Centre communautaire juridique de l'Estrie / 819-563-6122

Aménagement écologique

Des jardins plus naturels

PAR MICHAËL PRINCE

Au début du mois de juin, les AmiEs de la Terre de l'Estrie ont accueilli le conférencier Serge Fortier, un horticulteur paysagiste comptant 25 années d'expérience. Ce passionné de la nature est venu enseigner au public, sa méthode mise au point lui permettant de cultiver plus de 4500 pieds carrés de jardin, sans engrais, sans achat de paillis et sans désherbage !

Soucieux de faire sa part face aux grands enjeux environnementaux, Serge Fortier a développé une technique pour les jardins et les plates-bandes respectant les lois naturelles. La nature, contrairement à l'humain, ne génère jamais de déchets ; elle sait tout recycler et réutiliser. Le conférencier a ainsi répertorié huit lois naturelles pour établir une méthode qui sauve temps et argent, avec un minimum de déchets pour un maximum de contentement.



Photo: Site de Serge Fortier

Le jardin de M. Fortier, une preuve qu'on peut jardiner sans achat d'engrais, de paillis et sans désherbage.

vironnement sans même respecter ses principes, engendrant une sorte de lutte perpétuelle contre les « mauvaises herbes », les insectes et l'appauvrissement du sol. Même le terme « mauvaises herbes » est trompeur, car il s'agit en fait de plantes et de fleurs ordinaires si bien adaptées à notre climat qu'elles se reproduisent facilement. Serge Fortier amène la preuve qu'en s'harmonisant aux lois de la nature, on peut profiter de sa grande générosité en toute simplicité. Il ne faut que l'écouter.

Malheureusement, il suffit de se promener en ville pour constater la présence trop envahissante des paillis de gazon et de feuilles mortes serait, pour reprendre l'expression populaire, « un petit pas pour l'homme, mais un grand pas pour l'humanité »... ou du moins, pour la Ville de Sherbrooke.

Pour plus d'informations, ses livres sont disponibles à la « Grande Ruche » sur la rue Bryant, ou consultez son site Internet :

www.sergefortier.com

Une solution écologique

Par exemple, il est nécessaire d'étendre un paillis pour recouvrir le sol, afin de le protéger des germes de mauvaises herbes dans l'air et des variations météorologiques. Habituellement, on va acheter quelques poches de paillis de cèdre ou de cacao pour combler ce besoin. Mais ceux-ci proviennent de l'extérieur de la ville (parfois même du continent), coûtent cher et ne se décomposent pas assez vite pour nourrir le sol, nécessitant un supplément d'engrais ou de fumier.

Serge Fortier, quant à lui, préfère simplement prendre le gazon coupé et les feuilles mortes accumulées comme paillis. Ceux-ci proviennent directement de notre terrain, sont gratuits, sont des déchets réutilisés, et de plus, se décomposent à merveille pour former un compost riche nourrissant les végétaux.

Écouter la nature

Le conférencier a démontré que l'être humain utilise l'en-

Dévoreur d'énergie
RECHERCHÉ
Récompense 60 \$

CONFIEZ VOTRE VIEUX
**RÉFRIGÉRATEUR OU
CONGÉLATEUR À RECYC-FRIGO**

Vous réduirez votre consommation d'électricité annuelle et contribuerez à la protection de l'environnement, puisque chaque appareil est recyclé à 95 %. Une initiative d'Hydro-Québec !

Vous pourriez économiser jusqu'à 505 \$ en énergie et recevoir jusqu'à 110 \$!

Pour chaque appareil récupéré (maximum de deux appareils par ménage), Hydro-Québec vous fera parvenir un chèque de 60 \$ après la collecte de cet appareil. De plus, si vous remplacez votre appareil énergivore par un appareil homologué ENERGY STAR[®], vous pourrez bénéficier d'une remise par la poste pouvant atteindre 60 \$ en plus d'économiser sur la durée de vie de l'appareil.

Économies découlant du remplacement par un réfrigérateur homologué ENERGY STAR[®] *

Réfrigérateur (entre 14,3 pi ³ et 18,5 pi ³)	Économies selon l'année de fabrication de l'appareil, à titre indicatif				
	Avant 1982	1982-1989	1990-1999	1990-1999	1990-1999
Économies annuelles en kWh	1484	1113	897	650	273
Montant économisé sur 10 ans	505 \$	389 \$	306 \$	185 \$	96 \$

* L'appareil doit avoir plus de 10 ans, avoir un volume intérieure de 10 pi³ et 25 pi³, être fonctionnel et branché.

Inscrivez votre demande en ligne au
ou communiquez avec l'équipe RECYC-FRIGO au

Assurez-vous d'avoir votre facture d'électricité en main.

Le programme RECYC-FRIGO est financé par Hydro-Québec en partenariat avec le Consortium RECYC-FRIGO-ÉNERGIE. Hydro-Québec ne garantit ni ne s'engage à garantir le recyclage de votre appareil. Les appareils sont recyclés par l'entreprise Hydro-Québec et l'entreprise RECYC-FRIGO. Les appareils sont recyclés à 95 %.

Festivals de Sherbrooke

Sherbrooke toute ouïe

PAR YVES PARADIS

Ça ne fait aucun doute, Sherbrooke regorge d'une diversité de talents musicaux et la ville en a vibrée tout au long de l'été. Ce n'est pas fini.

Fait intéressant, la Fête du Lac des Nations a cette année incorporée des talents locaux, tels Misteur Vallaire, ce qui est notable comparé aux années précédentes. Néanmoins, la fête conserve sa tradition de gros noms : Robert Charlebois, les Beach Boys et pour le plus grand plaisir des amateurs de la scène musicale émergente du début 1990, Zébulon, et j'en passe.

Autre particularité, le Marché de la gare s'est également doté d'une scène extérieure où se produit tout les vendredis des artistes variés pour égayer le pas des commerçants et des consommateurs du marché. Pars ailleurs, vous êtes invités à joindre le tam-tam jam tous les vendredis soirs, toujours au Marché de la gare. Aussi, le théâtre Granada nous propose une nouvelle formule qui nous permet d'assister à trois prestations dans un même après-midi. Celle-ci s'intitule « Les bons dimanches ». Fini les dimanches ennuyants !

Malgré la pluie incessante, les Concerts de la Cité nous ont bien servi la recette qu'ils savent si bien préparer, des lundis classiques aux concerts midi, des concerts à la brunante du mercredi au jeudi et des vendredis jazz 5 à 7. La table était mise pour notre plus grand régal.

Saveurs multiculturelles

Fin juillet début août, la 6^e édition du Festival des rythmes d'Afrique nous a fait bouger,



Photo : Site Festival des rythmes d'Afrique

Malgré un ciel gris, Sherbrooke a eu droit à un été coloré.

danser et découvrir une fois de plus des artistes venus d'Afrique et d'ailleurs. Divers bars de la ville ont contribué à la présentation de plusieurs spectacles. Encore bravo !

Comme si cette brochette de festivités musicales n'était pas suffisante, le Festival des traditions du monde de Sherbrooke où le dernier morceau sur la broche, nous a trimballés jusqu'au quatre coins du globe. De la Scandinavie à l'Afrique, de l'Amérique latine au Moyen-Orient, sans oublier les repas traditionnels des différents kiosques internationaux. Cinq jours pour faire le tour du monde, Eliot Ness (agent du temps de la prohibition à Chicago) n'aurait pas fait mieux.

Gardez l'oeil ouvert sur les multiples scènes sherbrookoises pour bien vous emplir les oreilles. Le chanteur du groupe estrien Benwela l'a bien dit : « Sherbrooke est la ville où l'on a le droit d'avoir des idées » !

encan

ZONEART

Le diffuseur par excellence des arts visuels

50

artistes solidaires

AU PROFIT DU RACCROCHAGE SOCIAL
Organismes bénéficiaires :



[Préretour]



Jeudi, le 17 septembre 2009 au Théâtre Granada
19 h / Ouverture des portes 18h

Billéts : 30\$ tx. inclus, en vente au Théâtre le Granada
Pour information : 819 563-8039 • 819 791-4398

GRAPHIQ
ILLUSTRATION

adhoc
COMMUNICATION IMPRIMÉE

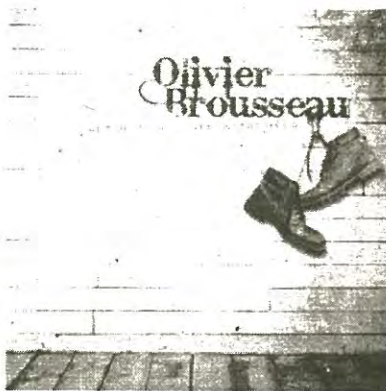
La galerie
DES ARTISTES DU CANTON

boqu&bière
MICROBRASSERIE DE SHERBROOKE

plogg

www.zone-art.ca

NOUVEL ALBUM



www.olivierbrousseau.com



Le slameur David Goudreault vient de lancer son premier album *Moins que Liens*.

Cet album est un colligé des meilleurs textes slamés et rappés de David dans les deux dernières années. Il fera une tournée provinciale pour présenter ce premier opus.

Il participera aussi à l'album collectif des slameurs et slameuses du Tremplin qui devrait voir le jour à l'hiver 2010.

ABONNEMENT

S'abonner, c'est se donner les moyens de mieux s'informer !

ENTRÉE LIBRE

Régulier : 15 \$ Institutions, organisme : 20 \$

Ci-joint un chèque ou mandat-poste au montant de _____ \$ pour _____ abonnement(s)
adressé à : **Entrée Libre**, 187, rue Laurier, local 317, Sherbrooke (Québec) J1H 4Z4

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Téléphone : _____

LeFaitout

chocolaterie | pâtisserie

90 rue Alexandre, Sherbrooke J1H 4S6

819.791.4203